

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller ( <i>arrive en cours de séance</i> );
Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	directeur des travaux publics

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 236-11-2025 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

### 237-11-2025 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

238-11-2025 **2.3 Adoption des comptes et des salaires**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	<b>Montant</b>	<b>No déboursé</b>
<b>Comptes payés</b>	109 120,17 \$	202500464 à 202500509
<b>Comptes à payer</b>	6 985,22 \$	202500510 à 202500517
<b>Salaires payés</b>	29 793,46 \$	202500550 à 202500643

Adoptée à l'unanimité

239-11-2025 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2025 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

**2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires pour le mois d'octobre 2025 aux membres du conseil.

240-11-2025 **2.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 657 500 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2025**

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Christine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 567 500 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
317-14	494 200 \$
317-14	73 300 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 317-14, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Christine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>47 400 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>49 200 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>51 200 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>53 300 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>55 200 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>311 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 317-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

*M. Gilbert Grenier prend son siège à 19h31*

241-11-2025 **2.7 Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – DHC Avocats**

Attendu que les élus municipaux doivent suivre obligatoirement une formation en éthique approuvée par la Commission Municipale du Québec;

Attendu que DHC Avocats offre la formation au coût de 2 500 \$, taxes en sus, aux élus municipaux de Sainte-Christine dès le mois de janvier 2026, soit à l'intérieur du délai prévu à l'article 15 de la *Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale*;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la tenue de la formation en éthique dispensée par la DHC Avocats au coût de 2 500 \$, taxes en sus.

Que la Municipalité retienne les services d'un traiteur pour les participants, ainsi que le formateur.

Adoptée à l'unanimité

242-11-2025 **2.8 Nomination des membres du conseil sur les comités**

Attendu qu' il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil pour siéger sur différents comités et organismes;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la nomination des élus suivants afin de siéger sur le comité des différents comités et organismes :

Maire suppléant :

- M. Simon Dufault

Substitut à la MRC :

- M. Gilbert Grenier

Administration et finances :

- M. Gilbert Grenier Représentant
- Mme Francine Brasseur Représentante
- M. Pierre Noël Substitut

Sécurité publique :

- M. Simon Dufault Représentant
- Mme Francine Brasseur Substitut

Transport :

- Mme Francine Brasseur Représentante
- M. Simon Dufault Représentant

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Patrick Wolput Substitut

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains RIAM et Hygiène du milieu :

- M. Simon Dufault Représentant
- M. Gilbert Grenier Substitut

Aménagement, urbanisme et développement :

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Représentant
- M. Simon Dufault Représentant
- M. Patrick Wolput Représentant
- M. Pierre Noël Représentant
- Mme Francine Brasseur Représentante
- M. Gilbert Grenier Représentant

Comité de démolition (Règlement no 373-2023) :

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Pierre Noël Représentant
- M. Patrick Wolput Représentant

Comité d'embellissement :

- Mme Heidi Bédard Représentante

Loisirs :

- M. Pierre Noël Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Représentant

Soccer mineur :

- M. Simon Dufault Représentant

Bibliothèque et Culture :

- M. Gilbert Grenier Représentant

Marché d'été/Levier Alimentaire :

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Substitut

Comité de suivi de la Politique familiale et de la Politique MADA

- M. Simon Dufault Représentant
- M. Jean-Marc Ménard Substitut

Adoptée à l'unanimité

243-11-2025 **2.9** **Fermeture de l'hôtel de ville – Vacances des Fêtes**

Attendu qu' un calendrier contenant les vacances et les journées fériées a été conçu pour l'année 2025;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la fermeture de l'hôtel de ville pour les vacances des fêtes du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

244-11-2025 **2.10 Date d'adoption des prévisions budgétaires 2026 et du Programme triennal d'immobilisations**

Attendu qu' il y a lieu de fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2026 et le Programme triennal d'immobilisations entre le 15 novembre et le 31 décembre comme stipulé à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal fixe la date d'adoption des prévisions budgétaires 2026 et du Programme triennal d'immobilisations au mardi 9 décembre 2025 à 18h30.

Adoptée à l'unanimité

245-11-2025 **2.11 Dépôt des états comparatifs**

Attendu que Conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*, les états comparatifs doivent être déposés par le greffier-trésorier;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, procède au dépôt des états comparatifs;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs produits conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

**2.12 Déclaration des intérêts pécuniaires**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les Municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Jean-Marc Ménard, maire
- M. Mickaël L. Giguère, conseiller no 1
- M. Simon Dufault, conseiller no 2
- M. Patrick Wolput, conseiller no 3
- M. Pierre Noël, conseiller no 4
- Mme Francine Brasseur, conseillère no 5

- M. Gilbert Grenier, conseiller no 6

246-11-2025 **2.13 Calendrier des séances ordinaires 2026**

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026:

<b>Date</b>	<b>Heure</b>
Mardi 20 janvier 2026	19h30
Mardi 3 février 2026	19h30
Mardi 3 mars 2026	19h30
Mardi 7 avril 2026	19h30
Mardi 5 mai 2026	20h00
Mardi 2 juin 2026	18h30
Mardi 7 juillet 2026	20h00
Mardi 18 août 2026	20h00
Mardi 1er septembre 2026	20h00
Mardi 6 octobre 2026	20h00
Mardi 3 novembre 2026	19h30
Mardi 1 <sup>er</sup> décembre 2026	19h30

Qu'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

247-11-2025 **2.14 Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet – Projets particuliers d'amélioration**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de Sainte-Christine approuve les dépenses d'un montant de 25 213,04 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

248-11-2025 **2.15 Location du photocopieur**

- Attendu que le modèle actuellement loué par la Municipalité de Sainte-Christine, le Sharp MX-3571, est discontinué et que l'approvisionnement en pièces devient de plus en plus difficile;
- Attendu que le contrat de location du photocopieur en place arrivera à échéance en janvier 2026 et que le conseil municipal souhaite procéder à son remplacement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine procède, à compter de janvier 2026, à la location d'un photocopieur de marque Konica Minolta BH-C4511, au coût mensuel de 209 \$, taxes en sus, pour une durée de 66 mois. Cette location inclut la carte de télécopieur, le module plieuse brocheuse, ainsi que la livraison, l'installation et la formation.

Que la Municipalité accepte les modalités de l'entente de service, soit 0,0072 \$ par copie noir et blanc et 0,0570 \$ par copie couleur, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

249-11-2025 **2.16 Demande d’admissibilité au programme de financement d’une installation septique individuelle – Matricule 8853-44-4036**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d’un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d’un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l’immeuble suivant a déposé une demande d’admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 8853-44-4036

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’accepter la demande d’aide financière soumise par le propriétaire du matricule no 8853-44-4036 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques », conditionnellement au respect de tous les critères dudit programme.

D’autoriser le paiement des honoraires professionnels et des travaux conditionnellement à la réception de l’attestation de conformité ainsi qu’au respect de tous les critères dudit programme.

Adoptée à l’unanimité

250-11-2025 **2.17 Demande d’admissibilité au programme de financement d’une installation septique individuelle – Matricule 8853-43-4648**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d’un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d’un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l’immeuble suivant a déposé une demande d’admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 8853-43-4648

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule no 8853-43-4648 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques », conditionnellement au respect de tous les critères dudit programme.

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels et des travaux conditionnellement à la réception de l'attestation de conformité ainsi qu'au respect de tous les critères dudit programme.

Adoptée à l'unanimité

251-11-2025 **2.18 Guignolée 2025 – Autorisation de circuler et contribution**

Attendu que le Club Lions d'Acton Vale organise sa guignolée annuelle le 14 décembre 2025 afin de recueillir des denrées alimentaires destinées aux personnes dans le besoin de la région;

Attendu que le Club Lions sollicite l'autorisation de faire circuler plusieurs véhicules dans les rues de la municipalité de Sainte-Christine à compter de 10h00 jusqu'à la fin de l'après-midi le jour de l'événement;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la circulation des véhicules du Club Lions d'Acton Vale sur son territoire le 14 décembre 2025 dans le cadre de la guignolée annuelle.

Que la présente résolution soit transmise au Club Lions d'Acton Vale à l'attention de M. Yvon Robert, responsable du comité.

Adoptée à l'unanimité

252-11-2025 **2.19 Installation de détecteurs reliés à la centrale – Hôtel de ville**

Attendu que l'hôtel de ville ne possède actuellement aucun détecteur de fumée ni de monoxyde de carbone relié à une centrale d'alarme;

Attendu que l'absence de personnel dans l'édifice en dehors des heures d'ouverture pourrait entraîner des délais d'intervention prolongés en cas d'incident;

Attendu que l'installation de détecteurs reliés à une centrale d'alarme permettrait une détection rapide et une alerte immédiate aux services d'urgence, contribuant ainsi à la sécurité des biens et des personnes;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'installation de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone reliés à la centrale d'alarme dans l'hôtel de ville.

Que les dépenses associées à cette installation soient imputées au surplus de l'année en cours.

Que le conseil municipal retienne les services d'Alarme Thibault au coût approximatif de 1 487,36 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

## 253-11-2025 **2.20 Rapport final – Rechargement de la route Dufresne**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 4 mars 2025, la résolution no 071-03-2025 concernant la tournée des chemins 2024 (priorités 2025);

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, la résolution no 234-10-2025 concernant l'ajout de gravier 0-1 mm suivant le rechargement du chemin;

Attendu qu' il y a lieu d'adopter le rapport final sur les coûts au 3 mai 2025;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final concernant le rechargement de la route Dufresne au coût de 25 213,04 \$.

Qu'un montant de 18 000 \$ provienne du Programme d'aide à la voirie locale – par circonscription électorale (PPA-CE).

Qu'un montant de 6 168,86 \$ provienne des activités de fonctionnement.

Qu'un montant de 1 044,18 \$ provienne du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair étant absent, aucun compte rendu concernant les activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants n'est fait.

254-11-2025 **3.2 Renouvellement – Adhésion au Service d'intervention d'Urgence Civil du Québec (Division Drummond)**

Attendu que le Service d'Intervention d'Urgence Civile du Québec (SIUCQ), division Drummond est un organisme composé essentiellement de volontaires qui ont à cœur la sécurité civile et le bien-être des intervenants et de la population en général;

Attendu que le SIUCQ a su démontrer la pertinence de son existence, et ce, tant pour la prise en charge de sinistrés en attente de l'intervention de la Croix-Rouge que du support à la santé des pompiers intervenants;

Attendu que leur présence sur le terrain permet de gérer la circulation et sécuriser le périmètre d'intervention;

Attendu que leur arrivée sur les lieux permet de libérer les agents de la Sûreté du Québec et ainsi augmenter la présence policière pouvant répondre aux appels d'urgence;

Attendu que le SIUCQ a transmis une offre de service à la Municipalité de Sainte-Christine pour la desserte en mesure d'urgence pour l'année 2026;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine adhère au SIUCQ pour l'année 2026 au coût de 1,36 \$ par habitant selon la liste officielle des populations de la MRC au 30 juin 2025, soit un montant de 1 116,56 \$, taxes en sus s'il y a lieu pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

255-11-2025 **3.3 Contribution Association des pompiers et des premiers répondants de Sainte-Christine – Souper de Noël**

Attendu que l'Association des pompiers tiendra un souper de Noël en 2025 pour les pompiers et premiers répondants;

Attendu que la Municipalité a prévu un montant de 350 \$ dans le poste santé et bien-être à cet effet dans les prévisions budgétaires 2025;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde un montant de 350 \$ à titre de contribution pour le souper de Noël des pompiers et premiers répondants.

Que le chèque soit émis au nom de l'Association des pompiers de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

256-11-2025 **3.4 Plan de mise en œuvre 2024**

Attendu que la préventionniste du service de prévention des incendies de la MRC d'Acton a déposé le rapport annuel des activités de prévention en incendie effectuées pour la Municipalité de Sainte-Christine durant l'année 2024;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le rapport annuel des activités de prévention en incendie de 2024 du service de prévention des incendies de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

**4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Compte rendu du directeur des travaux publics**

Monsieur Daniel Richard fait un compte rendu écrit par le directeur des travaux publics concernant les activités du département de la voirie.

257-11-2025 **4.2 Démission de M. Nathan Slight-Simard**

Attendu que M. Nathan Slight-Simard a remis sa démission à titre d'aide-voirie sur appel, avant le dépôt de sa candidature au poste no 1 de conseiller municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Nathan Slight-Simard à titre d'aide-voirie sur appel de Sainte-Christine.

Que le conseil municipal remercie chaleureusement M. Slight-Simard son implication au sein du département des travaux publics de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

258-11-2025 **4.3 Embauche de M. Jonathan Brodeur à titre d'aide-voirie**

Attendu que la Municipalité a reçu une candidature spontanée pour combler la banque de noms à titre d'aide-voirie sur appel;

Attendu que M. Daniel Richard, directeur des travaux publics a tenu une entrevue avec M. Jonathan Brodeur;

Attendu que M. Richard recommande l'embauche de M. Jonathan Brodeur à titre d'aide-voirie;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve l'embauche de M. Jonathan Brodeur à titre d'aide voirie sur appel.

Que le salaire soit établi selon l'échelle salariale en vigueur et les conditions de travail selon la Politique sur les conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité

## **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Puisque le conseiller, M. Simon Dufault, n'a pas assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, aucun compte rendu n'est fait.

### **259-11-2025 5.2 Achat conjoint de bacs roulants 2026**

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 5 décembre 2025 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu que les bacs bleus pour la récupération des matières recyclables sont fournis sans frais par Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

Attendu les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (résidus domestiques)	Bacs bleus (Matières recyclables) Fournis par ÉEQ sans frais
240 litres	360 litres	360 litres
<b>2</b>	<b>7</b>	<b>12</b>

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;  
Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;

Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;

Tous les bacs seront livrés à l'endroit : 624, 1<sup>er</sup> Rang Ouest, Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

## **6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale**

Aucun compte rendu n'est fait concernant le Levier Alimentaire de Ste-Christine puisqu'il n'y a pas eu de rencontre tenue.

Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, lit le compte rendu écrit de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Maude Baillargeon-Landry concernant la rencontre tenue du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

*M. Patrick Wolput se retire du point suivant à 20h04 puisqu'il est en conflit d'intérêt. Sa conjointe et sa fille étaient inscrite au concours de décoration d'Halloween.*

Attendu qu' un concours de décoration d'Halloween a été organisé cette année et qu'une visite des propriétés s'est tenue en octobre dernier;

Attendu que la Municipalité a reçu 16 inscriptions au total;

Attendu que le Comité a comptabilisé les résultats et a fait part de ses recommandations au Conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les prix soient attribués de la façon suivante :

1er prix de 300 \$ : Carole St-Amour

2e prix de 200 \$ : Elisa Couture

3e prix de 100 \$ : Céline Fugère

Que le Conseil autorise également un prix de participation au montant de 50 \$ afin de souligner la participation des citoyens.

Que le prix de participation par tirage au sort soit remis à Marie-Ève Desgranges.

Adoptée à l'unanimité

*M. Patrick Wolput réintègre son poste à 20h05.*

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **261-11-2025 7.1 Appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ – Matricules 8757-77-4388 et 8758-77-4348**

Attendu que la demande déposée par les propriétaires Lionel Humbert et Sophie Godde visant à régulariser l'usage résidentiel existant sur le lot 2 326 403 et à autoriser la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 2 326 404;

Attendu que les lots visés par la demande sont identifiés aux matricules 8757-77-4388 et 8757-77-4348, et que la superficie totale concernée est de 2.3793 hectares;

Attendu que le potentiel agricole des lots est classé comme 4-6 WP / O-4, soit des sols comportant des limitations graves à l'agriculture, notamment une surabondance d'eau et une forte pierrosité, ainsi que des sols organiques non évaluables selon les critères agricoles standards;

Attendu que l'usage agricole ne s'exerce pas sur les lots visés, lesquels sont situés dans la zone 502, un îlot déstructuré municipal regroupant des usages résidentiels sur la route Danby;

- Attendu que l'usage « HABITATION – Classe A » est autorisé dans la zone 502 selon le règlement de zonage en vigueur de la municipalité;
- Attendu que la Municipalité doit prendre position sur les éléments prévus à l'article 62 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles*;
- Attendu que l'usage agricole se poursuit aux alentours de la zone 502. L'usage agricole n'a déjà pas lieu sur tous les lots de la zone 502 où des constructions se sont érigés;
- Attendu qu' il n'y aura aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements sur les exploitations agricoles existantes dans le secteur;
- Attendu que l'espace disponible dans le périmètre urbain est très restreint. De plus, les lots de la zone 502 ont été lotis pour des usages résidentiels par autorisation au début des années 1980;
- Attendu qu' il n'y a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole puisque les lots existent tel quel;
- Attendu qu' il n'y a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol de la Municipalité et dans la région;
- Attendu que la constitution de propriétés foncières suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne s'applique pas;
- Attendu que l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une M.R.C. une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique ne s'applique pas;
- Attendu que les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ne s'appliquent pas;
- Attendu que le seul terrain vacant du périmètre urbain appartient à un promoteur qui désire construire un bâtiment pour le multi logement;
- Attendu que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation visant à régulariser l'usage autre qu'agricole déjà en cours sur le lot 2 326 403, ainsi qu'à autoriser la construction d'une résidence sur le lot 2 326 404.

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs, du soccer mineur et de la bibliothèque**

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

M. Gilbert Grenier ne fait aucun compte rendu concernant les activités de la bibliothèque puisqu'il n'y a pas eu de rencontre tenue.

### 262-11-2025 **8.2 Résultat du concours artistique**

Attendu que la Municipalité a organisé un concours artistique amateur destiné à l'ensemble de la population;

Attendu que ce concours invitait les artistes amateurs à soumettre une œuvre originale illustrant les valeurs fondamentales de la Municipalité, soit l'honneur, l'intégrité, la prudence, le respect, la civilité, la loyauté et l'équité;

Attendu que les œuvres soumises ont été présentées au public et soumises au vote lors de la Fête automnale tenue par le Comité des loisirs le 4 octobre dernier;

Attendu que l'œuvre ayant obtenu le plus grand nombre de votes est celle de Mme Danielle Guay;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le prix d'un montant de 250 \$ soit remis à la gagnante, Mme Danielle Guay.

Que son œuvre soit exposée à la réception de l'hôtel de ville.

Que le conseil municipal remercie et félicite chaleureusement l'ensemble des participants au concours artistique amateur.

Adoptée à l'unanimité

## **9. CORRESPONDANCE**

Aucune discussion n'a lieu à ce point.

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune discussion n'a lieu à ce point.

## **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

263-11-2025 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h11.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire